

Les armoires de rue, dédiées à la fibre, sont remises en conformité

Une entreprise, mandatée par la Ville, réalise actuellement la remise en conformité de plusieurs points de mutualisation, dites armoires, installés à Villeparisis, sur le domaine public. Ces armoires permettent aux opérateurs de se brancher et de fournir des abonnements à la fibre aux habitants.



Il convient toutefois de préciser que les techniciens du prestataire qui réalisent ces interventions ne sont pas sur site pour répondre à des questions, ou à des sollicitations. Ils contribuent notamment à faire baisser significativement le taux de panne que les Villeparisiens peuvent connaître.

Si vous constatez une armoire ouverte ou endommagée, n'hésitez pas à le signaler en allant sur [la plateforme dédiée](#) ou en scannant le QR code que la Ville a installée sur l'armoire.

En revanche, s'il s'agit d'un problème de réseau ou de connexion, c'est bien votre opérateur, quelqu'il soit, qu'il faut contacter.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Infos pratiques

Pour toutes demandes de raccordement à la fibre veuillez trouver ci-dessous les adresses mails nécessaires :

- Pour déclarer un programme neuf : <https://xpfibre.com/promoteur-amenageur>
- Pour un raccordement à la fibre : collectifs-patrimoine-FTTH@xpfibre.com
- Pour un dommage sur le réseau fibre : <https://xpfibre.com/ddr>
- Pour toute autre question : <https://xpfibre.com/faq>

Liens utiles

[Déclarer un dommage réseau](#)